



**BILATÉRALE MÉTIER SE**

# CEUX QUI LUTTENT COLLECTIVEMENT ONT RAISON !

**La situation dans les chantiers SEG et la multiplication des actions de grève en territoires ont contraint la direction de SNCF Réseau à convoquer des réunions bilatérales au niveau national.**

**La Fédération CGT des cheminots a été reçue mardi 14 octobre. À cette occasion, elle a porté les revendications du terrain et exigé des engagements face à une direction qui n'avait rien de concret à proposer.**

Depuis cet été, la Fédération CGT des cheminots n'a de cesse d'interpeller la Direction. Une première audience était déposée le 9 juillet concernant la non-reconnaissance de la technicité des agents du service électrique. Les cheminots ont donné suite à cette première interpellation. Les agents du service électrique, avec leur syndicat de site, ont entrepris des mobilisations locales. Ces conflits massivement suivis ont permis de faire bouger les lignes. Aujourd'hui, les réponses apportées par la direction de SNCF Réseau sont loin de nous satisfaire.

Revendication CGT	Position de la Direction
<p><b>Reconnaissance de la technicité</b> sur le salaire de base en créant une prime de base garantie pour les statutaires et les contractuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• accès à la classe 3 dès la validation des habilitations ;</li> <li>• accélération du passage à la classe 4 en augmentant leur nombre dans les collectifs ;</li> <li>• accès à la PR 22 pour chaque agent en fin de carrière ;</li> <li>• requalification des postes de REQ à la classe 5, avec la possibilité d'être nommé sur leur poste.</li> </ul>	<p>Aucun engagement pris</p> <p>Homogénéisation de l'accès à la classe 3 Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p>
<p><b>Astreinte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintien des périmètres actuels d'astreinte sans augmenter ceux-ci ;</li> <li>• revalorisation des taux A et B et du repos supplémentaire ;</li> <li>• revalorisation de la prime de sortie d'astreinte ;</li> <li>• intégration des primes d'astreinte dans le calcul de la retraite ;</li> <li>• reconnaissance de la pénibilité avérée pour tous les agents assurant l'astreinte, y compris pour les dirigeants.</li> </ul>	<p>Aucun engagement pris</p>



<p><b>Emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les embauches notifiées en 2025 réalisées ;</li> <li>• pour 2026, au minimum 1 embauche pour chaque départ ;</li> <li>• 9 000 recrutements à l'Équipement pour 2026 ;</li> <li>• recréation des équipes RR là où elles ont disparu, et les renforcer là où elles existent, tout en réinternalisant la charge de travail, et réaliser toute la MPC.</li> </ul>	<p>Recrutements 2025 pas réalisés, comme pour 2024</p> <p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p>
<p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• amélioration du cursus de formation initiale en le réinternalisant ;</li> <li>• recréation des stages de perfectionnement en école et en établissement, y compris avec des monitorats sur le terrain ;</li> <li>• abandon des formations en e-learning ;</li> <li>• mise en place des techniciens patrimoine au plus proche des agents, soit un technicien minimum par parcours d'astreinte pour assurer un appui technique de qualité.</li> </ul>	<p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p> <p>Aucun engagement pris</p>

Pour la CGT, la Direction doit entendre les légitimes revendications des cheminots. Aujourd'hui, l'emploi, la reconnaissance des métiers, les déroulements de carrière, l'astreinte et la formation ne correspondent plus aux attentes et aux besoins du terrain et de la production.

La CGT appelle les cheminots des services électriques à poursuivre et amplifier les mobilisations et interpellations locales. Sans engagement rapide de la Direction, la CGT créera les conditions d'une action nationale coordonnée afin de faire aboutir les revendications.

**LE COMBAT NE FAIT QUE COMMENCER !**

